

p.D.15.21.Syr.-FOC/HSK

Bern, 9. November 1990

## Bilaterale Beziehungen Syrien - Schweiz

### 1. Cadre général

Bien qu'elles n'aient jamais été intenses, les relations entre la Suisse et la Syrie peuvent être considérées aujourd'hui comme très bonnes. L'attitude critique de la Syrie à l'égard d'une Suisse considérée comme trop engagée en faveur d'Israël a fait place depuis quelques années à une attitude plus positive. De ce fait il ne subsiste actuellement aucun problème qui n'a pu être réglé d'une façon satisfaisante.

### 2. Relations diplomatiques

La Suisse a reconnu la Syrie le 3 décembre 1945 et a établi des relations diplomatiques avec ce pays en 1946. De 1946 à 1976, ce furent alternativement les chefs de mission au Caire et à Beyrouth qui représentèrent la Suisse à Damas. Un consulat général fut ouvert dans la capitale syrienne en 1958, transformé en ambassade en 1962, dirigée par un chargé d'affaires. C'est en 1976 qu'un ambassadeur résidant fut accrédité en Syrie. Notre mission est actuellement dirigée par l'Ambassadeur E. Pfister.

De son côté, la Syrie a maintenu de 1961 à 1968 une ambassade à Berne. Depuis le mois de novembre 1968, c'est l'ambassadeur syrien résidant à Paris qui est chargé des relations avec la Suisse. Nous n'avons malheureusement pratiquement aucun contact avec lui. Le consulat général de la Syrie à Genève est chargé des questions consulaires.

La Syrie est le seul Etat arabe important qui ne soit pas pré-



sent à Berne et les contacts s'établissent surtout par l'entremise de notre ambassade à Damas. Cette situation nous semblant source d'inconvénients, nous avons à chaque occasion propice suggéré à la Syrie de reconsidérer sa décision de 1968, qu'elle a jusqu'à ce jour justifiée par des considérations financières.

### 3. Visites officielles

A l'occasion d'un séjour à Genève où il a rencontré le Président Carter, le Président Assad a fait une visite en Suisse du 8 au 11 mai 1977. Accompagné de son Ministre des affaires étrangères, M. Khaddam, il a eu des entretiens avec M. Furgler, alors Président de la Confédération, ainsi qu'avec M. Graber à Genève. Aucun membre du Conseil fédéral n'a, à ce jour, fait de visite en Syrie.

Pour mémoire on peut cependant mentionner la rencontre de M. Aubert, alors Président de la Confédération, (en sa qualité de chef du département des affaires étrangères) avec M. Khaddam, son homologue syrien, à l'occasion de la première conférence sur le Liban à Genève en novembre 1983.

Le Ministre syrien de l'électricité a pour sa part séjourné en Suisse en 1980 sur invitation de l'OFAEE et des milieux économiques privés. En 1977 une délégation de parlementaires suisses a visité La Syrie tandis qu'en 1978 des parlementaires syriens se rendaient à leur tour en Suisse. En février 1983 l'Ambassadeur von Tscharner, en sa qualité de délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, s'est rendu en Syrie à la tête d'une délégation économique, parmi laquelle figuraient des représentants du Vorort et de l'OSEC. Cette délégation a eu des contacts avec le Premier Ministre, plusieurs ministres et autres personnalités importantes dont M. Farouk el Chareh, Ministre d'Etat au MAE (voir annexe). Le Conseiller fédéral Aubert s'est rencontré en juin 1984 avec le Viceprésident de la Syrie, M. Rif'at al Asad, à Berne et a



- 3 -

effectué en 1985 une visite officielle de 3 jours en Syrie du 10 - 13 mai 1985.

#### 4. Aide humanitaire (siehe Papier DEH)

#### 5. Colonie suisse

La colonie suisse en Syrie n'est pas très importante. A fin 1989 elle comptait 97 compatriotes, dont 46 double-nationaux. En août 1990, 397 citoyens Syriens résidaient en Suisse.

#### 6. Accords bilatéraux

Les accords qui nous lient à la Syrie sont les suivants;

- Accord relatif au trafic aérien du 11.5.1955
- Accord commercial du 30.9.1977
- Accord sur la protection des investissements du 11.8.1978

Un accord relatif au trafic routier a été négocié en 1983/84, mais n'est pas encore ratifié (v. annexe).

#### 7. Besondere Fragen

Es ist bekannt, dass der syrische Präsident Assad und weitere wichtige Persönlichkeiten von der Schweiz eine sehr gute Meinung haben. Verschiedentlich wurden hohe Funktionäre in hiesigen Spitälern behandelt und der Präsident selbst hat - allerdings vergeblich - versucht, 1984 ein Haus in Anières zu erwerben.

Seit Ausbruch der Golfkrise hat es verschiedentlich Drohungen gegen syrische Diplomaten in Genf gegeben. So wurde am 22. Oktober 1990 der Wagen des syrischen Botschafters, aller Wahrscheinlichkeit nach aus politischen Gründen, erheblich



beschädigt und gleichentags die Heckscheibe des Autos eines Mitarbeiters beim Flughafen Cointrin ebenfalls vorsätzlich zertrümmert. Ausserdem gingen mehrere telephonische und schriftliche Drohungen ein, welche seit dem kürzlichen Attentatsversuch gegen den syrischen Botschafter in Stockholm sehr ernst genommen werden.

FOC

P.D. 15.21.511.

Frau Hesper Anoula  
 Protokoll  
 Chancellerie de l'Etat  
 1204 Genève  
 File 022/272203

Wünscht Papier über  
 historische Beziehungen  
 mit Syrien, im  
 Verlauf der nächsten Woche  
 Erhielt Anfrage am 2.11.  
 16.30 Uhr.

SI, CFR, FOC ~~Chappuis~~

Sehr geehrte Frau - - - -

Bitte finden Sie in der Beilage

gestatten Sie uns Sie darauf aufmerksam  
 zu machen, dass hier das Papier  
 teilweise Informationen <sup>verbundener</sup> ~~über~~ Chavaliers  
 enthält und ~~noch~~ dem entsprechend ~~be~~  
 handelt um ~~ihren~~ Verwendung finden sollte.  
 Mit freundlichen Grüßen  
 Goussier Chappuis





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

p. ~~15~~<sup>B</sup>.15.21.Syr.-FOC/HSK

Bern, 9. November 1990

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
Prière de rappeler cette référence dans la réponse  
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

PFI 12. Nov. 1990 - 10

Frau  
Ursula Hosper  
Protokoll  
Chancellerie de l'Etat

1204 Genève

Sehr geehrte Frau Hosper

In der Beilage finden Sie Unterlagen über bilaterale Beziehungen zwischen Syrien und der Schweiz.

Gestatten Sie uns, Sie darauf aufmerksam zu machen, dass das Papier teilweise Informationen vertraulichen Charakters enthält und dementsprechend nur interne Verwendung finden sollte.

Mit freundlichen Grüssen  
POLITISCHE ABTEILUNG II.

M. F. Chappuis

Beilagen erwähnt

Kopien: SI, CFR, FOC

PFI 12. Nov. 1990 - 10